

HUBIK

Pour un numérique inclusif
en Nouvelle-Aquitaine

Recensement des financements inclusion numérique

Les principaux dispositifs à destination des acteurs privés et publics

Mai 2021

Avec le soutien de :





Préambule

Panorama des financements de l'inclusion numérique

Le présent panorama a pour objectif de recenser les différents financements permettant de mettre en oeuvre des actions contribuant à l'inclusion numérique, que ce soit en matière de ressources humaines, d'équipement, ou encore de formation professionnelle.

Cette liste est en constante évolution et n'est pas exhaustive, vous pouvez aider à l'enrichir ou à la corriger en nous contactant à l'adresse contact@hubik.fr !

Acteurs privés

Vous êtes une entreprise, une association, une coopérative, société commerciale, etc. souhaitez disposer de financements pour mettre en oeuvre des actions d'inclusion numérique à l'échelle de votre territoire ?

À suivre, très prochainement !

Acteurs publics

Vous êtes une collectivité locale ou un groupement de collectivités, un établissement public, et vous souhaitez mettre en oeuvre des actions à votre échelle ou au service du réseau d'inclusion numérique de votre territoire ?

N.B. : Version de Mai 2021.



Acteurs publics

RH / Ateliers

Vous souhaitez mettre en place des lieux d'accompagnement au numérique, financer un poste dédié à leur animation ou accompagner la montée en compétences des citoyens ?

AMI Conseillers Numériques

AMI Pass numériques

Espaces France Service

AMI Fabrique de Territoire

Fonds national d'aménagement et de développement du territoire

Programmation 2021 - 2027 des Fonds Européens

Abattement de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (QPV)

Fonds pour la Transformation de l'action publique

Investissement / Equipement

Vous souhaitez aménager et/ou équiper un espace d'accompagnement au numérique ?

Dotation de soutien à l'investissement local

Dotation d'équipement des territoires ruraux

Dotation de soutien à l'investissement des départements

Formation professionnelle

Vous souhaitez déployer des formations à destination d'aidants et médiateurs numériques ?

Plan national de formation des aidants et médiateurs numériques

Formation des travailleurs sociaux dans le cadre de la Stratégie Pauvreté

AMI Conseillers Numériques France Services (public)

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

L'AMI Conseillers Numériques France Services est destiné à financer 4 000 postes de médiateurs numériques, ainsi que leur formation, sur l'ensemble du territoire afin d'accompagner les citoyens vers l'autonomie numérique.

Montant	50 000 € de subvention par poste, ainsi que les frais pédagogiques de la formation.
Durée	2 ans
Calendrier	Appel à manifestation d'intérêt au fil de l'eau jusqu'à attribution de l'ensemble des postes de conseillers numériques.
Démarches	S'inscrire sur la plateforme conseiller-numerique.gouv.fr et entrer en contact avec la préfecture de département afin de présenter son projet d'accueil d'un Conseiller Numérique.

Ressources

- [AMI pour structures publiques](#)
- [FAQ pour les structures publiques](#)

Exemple

- [Communiqué de presse sur le déploiement des Conseillers Numériques dans l'Allier :](#)
- [Le déploiement prévu dans les Pyrénées-Atlantiques.](#)

Commentaires

Un CNFS peut être mutualisé entre plusieurs structures et/ou être mobile afin d'assurer une couverture territoriale plus importante.

➤ Appel à manifestation d'intérêt "Pass Numérique"

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

Le Pass Numérique est un moyen de paiement à destination des personnes en difficultés avec le numérique afin qu'elles aient accès à un accompagnement. Les Pass Numériques sont achetés par l'Etat, les collectivités, des opérateurs de service public comme Pôle Emploi, ou des structures privées. Ils sont ensuite distribués par des relais locaux (travailleurs sociaux, associations, etc.). L'ANCT cofinance régulièrement l'achat de Pass Numériques par les collectivités.

Montant	Lors des précédents AMI, l'ANCT a proposé un cofinancement de 50 % du montant des pass numériques achetés par une collectivité. L'ANCT a également proposé de soutenir des dépenses d'ingénierie dans la limite de 10% du projet total
Durée	Un prochain appel à manifestation d'intérêt de la part de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) aura lieu en 2021 pour cofinancer l'achat de pass numériques et précisera la durée
Calendrier	Un prochain appel à manifestation d'intérêt de la part de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) aura lieu en 2021 pour cofinancer l'achat de pass numériques
Démarches	Les informations sur les démarches à effectuer pour candidater figureront sur le site de l'ANCT consacré aux Pass Numériques .

Ressources

- [Foire aux questions sur les pass numériques](#)
- [Guide pratique d'achat des pass numériques](#)
- [Liste des lieux qualifiés Pass Numériques de l'opérateur #APTIC](#)

Exemple

- [Le déploiement des Pass en Pyrénées-Atlantiques](#)
- [Les Pass Numériques à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle](#)
- [Le déploiement des Pass en Creuse](#)

Commentaires

Le Pass Numérique est un outil support de la politique publique d'inclusion numérique qui permet de cibler les personnes en difficultés avec le numérique et de les inciter à se rendre dans les lieux d'accompagnement



Espaces France Services

Etat - Banque des Territoires

Les Espaces France Services sont des guichets uniques qui donnent accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : les Finances publiques, la Caisse d'allocations familiales (CAF), l'Assurance maladie, l'Assurance retraite, le ministère de l'Intérieur, Pôle emploi, la Poste, la Mutualité sociale agricole (MSA) et le ministère de la Justice.

Montant	30 000 euros par an. Les dépenses liées à la formation des agents, à l'animation du réseau et au déploiement des outils informatiques sont également prises en charge.
Durée	Forfait annuel, sans limite de durée annoncée à ce stade
Calendrier	Pas de date limite, cependant les MSAP ont jusqu'au 31 décembre 2021 pour se mettre à niveau et demander à être labellisées Maison France Services
Démarches	Les candidatures sont à adresser via un formulaire unique sur Démarches-simplifiées.fr

Ressources

- [Toutes les informations sur les services offerts](#)
- [FAQ France Services](#)
- [Circulaire relative à la création de France Services](#)

Exemple

- [Bus France Service à Tonnay Charente](#)
- [L'espace France Services du Fait-tout Connecté](#)

Commentaires

Les collectivités territoriales peuvent bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux ou de la dotation de soutien à l'investissement local pour couvrir jusqu'à 80 % de leurs dépenses d'investissement liées à la création d'un Espace France Services.



Fabriques de Territoire

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

Dans le cadre du programme “Nouveaux lieux, Nouveaux liens”, l’Etat finance des tiers-lieux structurants capables d’augmenter la capacité d’action des autres tiers-lieux du territoire. Ces tiers-lieux peuvent développer des actions d’inclusion numérique, ou être ressources en la matière pour le développement de ces actions dans d’autres structures.

Montant	Chaque fabrique de territoire peut bénéficier de 75 000 à 150 000 euros maximum. Les versements sont au maximum de 50 000 euros par an
Durée	3 ans
Calendrier	Les candidatures se font par vague, tous les trois mois, jusqu’à atteindre 300 fabriques de territoire. La prochaine échéance de candidature est le 30 juin 2021
Démarches	Les candidatures sont à adresser via un formulaire unique sur Démarches-simplifiées.fr

Ressources

- [Cahier des charges Fabrique de territoire](#)
- [Toutes les informations sur l’appel à manifestation d’intérêt](#)

Exemple

- [La Smalah, dans les Landes](#)
- [Coeur de Bastide, en Gironde](#)
- [L’espace Numérique Sud Charente](#)

Commentaires

Les fabriques de territoire peuvent être portées par des acteurs publics ou privés. L’appel à manifestation d’intérêt finance du fonctionnement (dont loyer) et des frais d’ingénierie, mais pas d’investissement



Programmation 2021-2027 des Fonds européens (FSE+ et FEDER)

Etat - Régions - Départements

Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) financent des projets innovants au service de l'emploi, de la recherche, de la formation, de l'environnement. Il en existe plusieurs, dont le Fonds Social Européen, sur les thématiques emplois / inclusion et le Fonds Européen de Développement Régional, sur les thématiques infrastructure / développement / attractivité.

Montant	Le FSE+ et le FEDER interviennent en cofinancement d'autres fonds, que ce soit en investissement ou en fonctionnement. Le taux de cofinancement dépend de chaque programme opérationnel.
Durée	Une opération peut s'étendre sur plusieurs années, dans la limite de la durée de la programmation (6 ans).
Calendrier	Le FSE+ et le FEDER fonctionnent soit en guichet, où les dépôts et instructions se font au fil de l'eau, soit par appels à projets ponctuels.
Démarches	Le FSE+ est géré par l'Etat, les Conseils Régionaux et Départementaux, tandis que le FEDER est géré par les Conseils Régionaux. Il convient de se rapprocher en amont des interlocuteurs des directions des fonds européens de ces organisations pour connaître les modalités de dépôt et d'instruction des projets.

Ressources

- [Premiers éléments de la programmation du FSE+](#)
- [Le plan de relance REACT-EU](#)
- [Foire aux questions sur les FESI](#)
- [Europe en Nouvelle-Aquitaine](#)

Exemple

- [Projet "Centres sociaux connectés" financé par le FEDER](#)
- [Projet INFLE financé par le FSE](#)

Commentaires

Les programmations 2021-2027, nationale et régionales, ne sont pas encore complètement arrêtées, et le plan de relance REACT-EU commence seulement à se déployer. Certaines dépenses peuvent cependant être prises en charge de manière rétroactive (après accord de l'autorité de gestion).



Abattement de taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB)

Collectivités - bailleurs sociaux - Etat

L'Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (l'ATFPB) vise l'amélioration de la qualité de vie des habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. Les organismes Hlm bénéficient d'un abattement de 30% de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires (QPV), afin de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés à leurs besoins spécifiques. En contrepartie, ils doivent mettre en oeuvre des actions pour améliorer la qualité de service rendu aux locataires et la vie dans les quartiers.

Montant	Variable, en fonction des territoires.
Durée	Variable, en fonction des territoires.
Calendrier	Variable, en fonction des territoires.
Démarches	L'utilisation de l'ATFPB est une démarche partenariale, elle est formalisée par la signature d'une convention entre le bailleur, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'État dans le département (convention dite d'utilisation de l'abattement de la TFPB), obligatoire pour pouvoir bénéficier de l'abattement.

Ressources

- [Texte réglementaire instituant l'ATFPB](#)
- [Exemple de convention sur la ville de Bordeaux](#)
- [Cadre national de référence pour l'ATFPB et outils](#)

Exemple

- Financement d'un espace ou d'ateliers de médiation numérique en rez-d'immeuble.
- Financement de permanences d'écrivain public.

Commentaires

L'ATFPB finance notamment "les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social", dont peuvent faire partie les actions d'inclusion numérique.

➤ Fonds de transformation de l'action publique (FTAP)

Etat - DITP

Le FTAP accompagne les administrations publiques dans leurs projets de transformation porteurs d'amélioration du service public et d'amélioration des conditions de travail des agents et d'accès aux services publics.

Montant	Le FTAP peut accompagner des projets de transformation d'un coût global supérieur à 250 000 €. Pour les projets portés au niveau territorial, le montant minimal est abaissé à 150 000 €.
Durée	Variable
Calendrier	Les candidatures seront relevées une fois par trimestre jusqu'à épuisement des crédits disponibles. Les échéances prévisionnelles sont le vendredi 28 mai 2021 et le vendredi 27 août 2021
Démarches	Les candidatures à l'appel à projets sont à adresser via un formulaire unique sur Démarches-simplifiées.fr

Ressources

- [Informations sur l'appel à projets](#)
- [Cahier des charges FTAP](#)

Exemple

- [Projet Incub'O porté par le SGAR Occitanie qui a développé en partenariat l'Indice de Fragilité Numérique](#)
- [SIIILAB dans les Hauts-de-France](#)

Commentaires

Seuls les ministères et administrations (déconcentrées ou non) et opérateurs de service de l'Etat peuvent candidater au FTAP. Cependant, les projets financés peuvent associer d'autres parties prenantes (exemple du projet Incub'O en partenariat avec la coopérative La Mednum).

➤ Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Etat - Préfecture

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements. La DSIL soutient également la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat de ruralité signé entre l'État et les groupements de communes. Elle soutient notamment le "développement du numérique et de la téléphonie mobile".

Montant	Taux de cofinancement variable selon les départements et les projets - quoi qu'il arrive inférieur à 80 % pour respecter le plafond d'aides publiques.
Durée	Variable.
Calendrier	En fonction du département, généralement en début d'année.
Démarches	<p>La procédure d'attribution est définie au niveau régional par les préfetures. Il convient de prendre l'attache de la préfeture de département pour déposer un dossier et de prendre connaissance des circulaires locales.</p> <p>Les demandes sont généralement dématérialisées et à réaliser sur la la plate-forme Démarches-simplifiées.</p>

Ressources

- [Circulaire du 14 janvier 2020](#)

Exemple

La DSIL et la DETR sont souvent utilisées pour équiper les établissements scolaires en matériel numérique.

Commentaires

Dans le cadre de France Relance, l'enveloppe de la DSIL a été augmenté pour les exercices de 2020 et 2021. La circulaire du 14 janvier 2020 précise qu'il est possible de "soutenir tout investissement lié aux usages du numérique".

➤ Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Etat - Préfecture

La DETR vise à subventionner les dépenses d'équipement des communes et groupements de communes, situés en milieu rural.

Montant	Taux de cofinancement variable selon les départements et les projets - quoi qu'il arrive inférieur à 80 % pour respecter le plafond d'aides publiques.
Durée	Variable.
Calendrier	En fonction du département, généralement en début d'année.
Démarches	<p>La procédure d'attribution est définie au niveau local par les préfectures de département. Il convient de prendre leur attache pour déposer un dossier et de prendre connaissance des circulaires locales.</p> <p>Les demandes sont généralement dématérialisées et à réaliser sur la la plate-forme Démarches-simplifiées.</p>

Ressources

- [Circulaire du 14 janvier 2020](#)

Exemple

La DETR peut être mobilisée pour financer l'ouverture d'un établissement France Services ou d'un tiers-lieu (à l'image de ceux soutenus par le dispositif Fabriques de Territoire)

Commentaires

La circulaire du 14 janvier 2020 précise qu'il est possible de "soutenir tout investissement lié aux usages du numérique". Il est possible de cumuler DSIL et DETR



Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)

Etat - Préfecture

La DSID est destinée à financer les projets d'investissement portés par les départements. La programmation des crédits doit s'inscrire, aux termes de la loi, dans un objectif de cohésion des territoires. Sont notamment visées les projets permettant de faciliter l'accès aux services publics.

Montant	Taux de cofinancement variable selon les départements et les projets - quoi qu'il arrive inférieur à 80 % pour respecter le plafond d'aides publiques
Durée	Variable
Calendrier	En fonction du département, généralement en début d'année
Démarches	<p>La procédure d'attribution est définie au niveau de la préfecture de région, à l'instar de la DSIL. Il convient de prendre leur attache pour déposer un dossier et de prendre connaissance des circulaires locales.</p> <p>Les demandes sont généralement dématérialisées et à réaliser sur la la plate-forme Démarches-simplifiées</p>

Ressources

- [Circulaire du 14 janvier 2020](#)

Exemple

La DSID peut être mobilisée pour financer un bus France Service.

Commentaires

La DSID finance notamment des projets concourant à l'amélioration de la qualité et de l'accès aux services publics, particulièrement ceux portés par les conseils départementaux en matière scolaire.

➤ Fonds national et d'aménagement du territoire (FNADT)

Etat - Préfecture

Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) est un fonds d'intervention créé par l'État pour servir sa politique d'aménagement, au moyen de l'attribution de subventions aux acteurs locaux, tels que les collectivités locales et les associations. Il finance des opérations pour lesquelles la mobilisation des privés et publics n'est pas suffisante.

Montant	Taux de cofinancement variable selon les départements et les projets - quoi qu'il arrive inférieur à 80 % pour respecter le plafond d'aides publiques
Durée	Variable
Calendrier	En fonction de la région / du département,, généralement en début d'année
Démarches	<p>La procédure d'attribution est définie au niveau de la préfecture de région, ou de la préfecture de département. Il convient de prendre leur attache pour déposer un dossier et de prendre connaissance des circulaires locales.</p> <p>Les demandes sont généralement dématérialisées et à réaliser sur la la plate-forme Démarches-simplifiées</p>

Ressources

- [Circulaire du 14 janvier 2020](#)

Exemple

Le FNADT peut financer les actions présentant un caractère innovant mais reproductible dans le domaine de l'aménagement, du développement durable et de la cohésion des territoires, notamment le déploiement des tiers-lieux / fablabs

Commentaires

Le FNADT finance à la fois l'investissement et le fonctionnement



Plan national de formation des aidants et médiateurs numériques

ANCT - UNIFORMATION - UNCCAS - UNIFORMATION

Dans le cadre du Plan France Relance, l'ANCT a lancé un plan national de formation à destination des aidants et médiateurs numériques. Ont ainsi été conclus des partenariats avec l'UNCCAS, UNIFORMATION, et un partenariat est à venir avec le CNFPT afin de déployer largement des formations à destinations des acteurs sociaux, publics et privés, souhaitant renforcer leurs compétences dans le domaine de l'inclusion numérique.

Montant	Enveloppe globale de 4,4 M€ pour le déploiement du partenariat avec Uniformation - 500 000 € pour le partenariat avec l'UNCCAS.
Durée	Non indiquée.
Calendrier	Non indiqué - le déploiement des partenariats est encore en cours.
Démarches	À venir.

Ressources

- [Dossier de presse sur la formation des aidants numériques](#)
- [Plan national pour la formation des médiateurs et aidants numériques](#)
- [Partenariat ANCT - UNCCAS.](#)

Exemple

Les formations concernées visent le développement de compétences et de savoir-faire ou savoir-être en matière de diagnostic, de posture d'accompagnement, ou encore de protection des données personnelles et, plus globalement, l'outillage des acteurs sociaux afin d'accompagner les publics en difficulté avec le numérique.

Commentaires

Le plan de relance vient consolider les dispositifs existants - afin de financer la formation professionnelle de vos salariés, vous pouvez également vous rapprocher de l'OPCO dont vous dépendez ou du CNFPT afin de voir les solutions existantes.



Formation des travailleurs sociaux dans le cadre de la Stratégie Pauvreté

Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat a contractualisé avec les OPCO Santé et Uniformation, ainsi que le CNFPT et l'ANFH, afin de renforcer la formation des travailleurs sociaux sur six thématiques prioritaires, dont "numérique et travail social".

Montant	Le plan de formation est doté d'un financement de 30 M€ sur trois ans, dont 80% sont versés aux départements dans le cadre de la contractualisation de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et 20% alloués aux opérateurs de compétences et à l'ANFH, ainsi qu'au CNFPT.
Durée	Les montants ont été fixés sur 3 ans.
Calendrier	Les formations seront déployées dès 2021.
Démarches	À venir, mais vous pouvez vous rapprocher de l'opérateur de compétences pertinent / ou de votre délégation du CNFPT pour préciser les formations et publics concernés et les possibilités de prise en charge.

Ressources

- [Note de cadrage du groupe de travail national](#)
- [Communiqué de presse sur le lancement du plan national](#)
- [Note thématique sur le site du ministère des solidarités et de la santé.](#)

Exemple

- [Catalogue IRTS Nouvelle-Aquitaine](#)

Commentaires

La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a également lancé des appels à projets régionaux et nationaux dans le cadre du plan de relance, qui portent notamment sur l'inclusion numérique.